

ARRETE N° 2025 - 181

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE :
adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Le Maire de CHAZAY D'AZERGUES

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation,
- Vu la délibération n°21/11 du 4 février 2021 fixant les lignes directives de gestion,
- Vu l'arrêté n°2021-121 du 17 juin 2021 portant sur les lignes directives de gestion après avis favorable des membres du Comité Technique Paritaire en date du 15 mars 2021,

ARRETE

ART 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
N°1 : Sandrine COLLAUDIN	Adjoint d'animation – 8 ^{ème} échelon	01/01/2026

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	

ART 2 : L'intéressée est informée que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ART 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :- Notifié à l'intéressée,

- Transmis au Comptable de la Collectivité et au Président du Centre de gestion,

Fait à CHAZAY D'AZERGUES, le 1^{er} décembre 2025,

Reçu notification le 8/12/25
L'Agent,




Maire
Pascal BAY
Pascale BAY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été notifié à l'intéressé, le

- 8 DEC. 2025

